

Tables rondes 3

Septembre 2005

Supplément au Bulletin d'information
de l'Administration Générale de l'Enseignement
et de la Recherche Scientifique
également téléchargeable sur le site www.enseignement.be

L'enseignement de promotion sociale un outil d'insertion sociale et professionnelle.

ALFRED COLLINET
Administrateur pédagogique,
Service d'Inspection de
l'Enseignement de Promotion sociale

Depuis sa création, l'enseignement de promotion sociale a été **un outil performant** et un atout indispensable **dans l'émancipation sociale et culturelle de notre communauté**. Mais c'est particulièrement aujourd'hui, alors que notre société se trouve devant des défis d'une importance essentielle, que les objectifs de ce type d'enseignement doivent plus que jamais trouver leur pleine mesure.

Nous savons tous que l'éducation ne se limite pas aux divers établissements scolaires, qu'il s'agit là d'un processus qui s'exerce à tout âge et dans tous les contextes. Pourtant, des adultes choisissent de reprendre le chemin de l'école ou de l'université. Certains effectuent cette démarche afin d'y gagner de nouvelles qualifications ou encore dans un but d'insertion professionnelle. D'autres ont

pour but une participation active à la citoyenneté. D'autres enfin y meublent leurs loisirs en veillant à leur développement personnel et social par le biais de matières culturelles ou artistiques. Tous les cadres et objectifs évoqués peuvent faire l'objet d'une réflexion mais le présent article mettra plus spécifiquement l'accent sur l'insertion professionnelle.

Aujourd'hui, en tant que premier formateur institutionnel d'adultes en termes quantitatifs et grâce à son principe de formation continue et son haut potentiel d'adaptabilité, l'enseignement de promotion sociale possède les qualités nécessaires

pour répondre aux évolutions sociales et technologiques auxquelles non seulement nous assistons mais encore dont nous devons être les acteurs privilégiés.

Rejoignant par ses finalités l'enseignement de plein exercice, l'enseignement de promotion sociale de ce début du 21^{ème} siècle se veut être le moteur d'un processus éducatif qui non seulement assurera l'épanouissement personnel mais qui relèvera également les défis de l'insertion sociale à tous les niveaux, qu'ils soient régionaux, communautaires, fédéraux ou encore européens.

L'enseignement de promotion sociale.

Caractérisé par **une approche par capacités et un mode de valorisation des acquis**, y compris ceux de l'expérience professionnelle ou personnelle, ce type

d'enseignement s'organise selon un système modulaire de formations. Que les objectifs se trouvent dans une formation continue ou de perfectionnement,



promotion sociale



qu'ils consistent en un complément de formation initiale ou encore en une recherche d'épanouissement personnel, il s'agit donc d'un véritable enseignement "tout au long de la vie" et ceci tant dans un cadre de formation personnelle que professionnelle continue. La possibilité y est offerte à l'étudiant d'acquies un titre d'études qu'il n'a pas obtenu dans sa formation initiale. Cet enseignement qui s'adresse à des personnes aux parcours et vécus différents et dont les seuls points de convergence sont les capacités à atteindre en fin de formation met donc en avant l'acquisition de l'autonomie de chacun ainsi que sa responsabilisation.

Ainsi donc, par le fait que l'enseignement de promotion sociale vise non seulement à promouvoir chez l'étudiant la confiance en soi, l'épanouissement individuel ainsi que l'appropriation des savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir mais encore à atteindre son niveau le plus élevé de compétence et d'efficacité à travers un projet individualisé, on peut sans aucun doute souligner que sa philosophie générale rejoint celle de l'enseignement de plein exercice.

Organisées le jour, le soir ou le week-end, en horaire étalé ou accéléré, pendant l'année scolaire voire les vacances, au plus près des besoins des étudiants ou des demandes des milieux socio-économiques, les unités de formation, aussi appelées "modules", sont confiées soit à des professeurs, soit à des experts issus du monde du travail; ces derniers peuvent ainsi faire bénéficier les étudiants de leur maîtrise d'un métier ou d'une profession. Cet appel à des gens de terrain est une

garantie de l'adaptation constante des formations dispensées à l'évolution des connaissances et des techniques.

Cet enseignement, construit et organisé selon un système cohérent et souple d'unités de formation capitalisables, permet d'associer ces dernières en vue d'atteindre un ensemble global de compétences liées à une profession, à une qualification professionnelle ou à un titre d'études. L'ensemble des unités soit autonomes, soit associées en chronologie simple ou plus complexe constitue une section qui elle-même se clôturera par une unité de formation appelée "épreuve intégrée". Cette épreuve aura pour but de vérifier si l'étudiant maîtrise, sous forme de synthèse, les capacités couvertes par les unités déterminantes (unités dont les capacités terminales sont considérées comme fondamentales).

Bien entendu, l'efficacité d'un système de formations capitalisables implique une grande rigueur de gestion dans l'élaboration et la mise à jour des dossiers pédagogiques spécifiques à chaque unité de formation ainsi que dans la détermination précise des capacités préalables requises et des capacités terminales à maîtriser à l'issue de chaque unité. Si ce système demande une certaine rigueur de gestion, il offre non seulement une grande transparence mais aussi une souplesse de fonctionnement non négligeable; il permet entre autres de valoriser des compétences acquises en dehors de l'enseignement ou encore l'octroi possible de dispenses à l'intérieur des unités.

L'étudiant qui s'inscrit en vue d'obtenir un titre d'études par

capitalisation d'attestations de réussite d'unités de formation voit donc devant lui se mettre en place un parcours d'études dont la personnalisation résultera de l'initiative de l'établissement scolaire mais également de sa propre démarche.

Organisé au niveau secondaire dans lequel on rencontre les degrés inférieur et supérieur (tant de transition que de qualification) ainsi qu'au niveau supérieur de types court ou long, l'enseignement de promotion sociale conduit à la certification. Lors de la réussite d'une unité de formation, le conseil des études délivrera une attestation de réussite tandis qu'en cas de succès à l'issue d'une section, le candidat se verra octroyer un titre d'études soit spécifique à l'enseignement de promotion sociale, soit correspondant à un titre délivré par l'enseignement de plein exercice.

Ainsi donc, peuvent être observées des sections qui permettent l'obtention du **Certificat d'Etudes de Base**, du **Certificat d'Enseignement Secondaire du Deuxième Degré** - orientation générale ou encore du **CESS - Humanités générales**.

Ce rôle de réinsertion scolaire se verra d'ailleurs amplifié par la mise en place et l'application du contrat stratégique.

" Enfin, trop de jeunes ne terminent pas leur cursus scolaire ou de formation. L'enseignement de promotion sociale (où publics jeunes et adultes se côtoient) permettra de certifier les acquis et de reprendre pied dans un projet professionnel, tout cela dans un cadre plus motivant pour les jeunes en décrochage."





Un outil d'insertion sociale et professionnelle.

Comme déjà précisé, bon nombre d'étudiants se tournent vers l'enseignement de promotion sociale afin de s'inscrire dans le processus d'une meilleure inclusion sociale ou d'une insertion professionnelle mieux réussie; souvent, ils effectuent cette démarche pour les deux raisons. Enseigner à des adultes consiste donc à amener chacun d'eux à tenir son rôle de citoyen, c'est dire qu'il faut agir non seulement sur le plan éducationnel en développant toutes les stratégies et méthodologies que la pédagogie offre, mais également sur le plan social. Vis-à-vis de ce dernier point, le rôle de l'enseignant est de développer les connaissances des étudiants en matière de formation et d'emploi tout en les amenant à se situer dans le contexte socio-professionnel. Identifier, analyser les besoins de formation de chacun et du groupe, déterminer les éléments de formation qui y répondent le plus adéquatement, mettre les étudiants en projet et développer leurs compétences, voici de beaux challenges...

A titre d'exemple, voici quelques domaines choisis parmi bien d'autres et qui méritent d'être relevés parce particulièrement "porteurs" de ce concept d'insertion sociale et professionnelle.

- La formation "Traiteur - restaurateur - organisateur de banquets" attire chaque année de huit cents à neuf cents étudiants dans les établissements de l'enseignement de promotion sociale de la C.F.

Cette formation est organisée aux 4 coins de la partie francophone du pays, c'est-à-dire dans les I.E.P.S.C.F. de Braine l'Alleud, Colfontaine, Dour, Jemappes, Evere, Libramont, Marche, Namur, Péruwelz, Soumagne, Rance et Vielsalm, sans parler des I.E.P.S.C.F. de Blégny et d'Alleur qui en organisent le premier module.

Le cursus complet représente mille vingt périodes dont deux cents de stage. Le titre délivré est un certificat de qualification de l'enseignement secondaire supérieur.

Les compétences professionnelles acquises permettent aux lauréats d'exercer, à titre personnel ou en entreprise, une activité régie par les conditions d'accès à la profession de "Traiteur - restaurateur - organisateur de banquets".

- L'accueil "extra scolaire". En application du décret du 03.07.2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, l'enseignement de promotion sociale organise une formation (d'un minimum de cent heures) des accueillant(e)s qui ne disposent pas des titres, diplômes, certificats ou brevets prévus. La promotion sociale assure également la formation en cours de carrière des responsables de projets d'accueil et des accueillant(e)s.

- Une formation de "Vendeurs polyvalents". Cette formation, menée en étroite collaboration par un établissement de PS (pour la formation de base en

vente et emballage), une école d'horticulture (pour assurer les cours spécifiques d'aquariophilie, d'études des mares et d'art floral) et une firme privée (pour les stages), a permis de délivrer, sur 13 candidats inscrits, 10 certifications de réussite et de placer 7 personnes en emploi.

- Ailleurs, une formation "Insertion socio-professionnelle" est organisée en collaboration avec diverses antennes du Forem. Les étudiants se rendent ainsi régulièrement avec leur professeur dans les Maisons pour l'emploi de leur région et, grâce à la gestion personnelle de leur fiche de demandeur d'emploi, ils se mettent eux-mêmes en situation de recherche et développent entre eux une synergie favorisant un mieux-être individuel et social.

- En d'autres lieux encore, pas moins de cinq établissements organisent une section extrêmement "performante": le graduat en construction.

Il s'agit là d'une section composée d'étudiants parfois déjà occupés dans le secteur et qui sont candidats au titre de gradué soit en vue d'obtenir une promotion, soit en vue d'une revalorisation barémique. Le nombre de diplômés oscille entre huit et quinze par année scolaire suivant les établissements. Tous les lauréats voient leurs efforts couronnés par un emploi ou une promotion. Ceci démontre que cette formation correspond d'autant plus aux attentes des employeurs qu'il y a, en ce moment, pénurie d'ingénieurs industriels dans le secteur de la construction.

- Quant aux formations de "Français- langue étrangère" de plus en plus proposées, le véri-





promotion sociale



table engouement dont elles bénéficient montre combien elles sont un important facilitateur d'insertion sociale.

Ces quelques exemples montrent à suffisance que ce type d'enseignement, grâce à ses chargés de cours spécialisés, ses nombreuses spécificités intrinsèques et le nombre important de personnes impliquées dans de multiples secteurs, œuvre concrètement dans le sens d'une réussite socio-professionnelle et aide des stagiaires parfois "hors

circuit" depuis de nombreuses années. Il s'agit donc bien de "promotion sociale".

Aujourd'hui, alors que l'approche pédagogique tient particulièrement compte de l'acquisition des compétences, ce sont les didactiques fondées sur l'auto-socio-constructivisme qui semblent les plus pertinentes. Elles prônent la mise en situation des étudiants face à des problèmes qui les conduiront, dans l'action, à organiser ce qu'ils pensaient dans un premier temps. Dans cet ordre d'idées, par sa structure adaptée et

ses différentes facettes qui reflètent l'activité humaine, l'enseignement de promotion sociale, conduit l'étudiant adulte à se construire à la fois une image du monde qui donne un sens à sa vie et une vision dynamique de ses domaines personnels de fonctionnement. Par ses caractéristiques de lieux d'intégration et de transfert d'apprentissage, il favorise également des axes de développement rappelant les problématiques tant sociales que relationnelles ou professionnelles.

Caractéristiques de l'enseignement de promotion sociale

L'enseignement de promotion sociale (anciennement dénommé "Cours du soir") propose une série de formations organisées suivant un horaire généralement compatible avec une activité professionnelle.

L'article 7 du décret du 16 avril 1991 décrit les finalités de l'enseignement de promotion sociale. Il s'agit de

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes de formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels ;
- Ces finalités rejoignent celles définies par le décret « mission » (art. 6).

Caractéristiques générales

L'enseignement de promotion sociale en Communauté française de Belgique est caractérisé par :

- une approche par capacités,
- la modularité du système de formation,
- un mode de valorisation des acquis, y compris ceux de l'expérience professionnelle ou personnelle.

L'enseignement de promotion sociale offre à un étudiant la possibilité d'acquérir un titre d'études qu'il n'a pas obtenu dans sa formation initiale. Cet enseignement intervient aussi dans le cadre de la formation personnelle et professionnelle continue.

Il peut être suivi

- en formation continue,

- en formation de perfectionnement,
- en complément d'une formation initiale,
- en recherche d'épanouissement personnel.

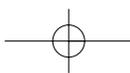
Un système modulaire

Précédemment, l'enseignement de promotion sociale était encore organisé selon ce que l'on appelle « l'enseignement de régime 2 », c'est-à-dire par sections.

Depuis l'application du décret du 16 avril 1991, il est organisé en « système modulaire » (ou de « régime 1 »). Aujourd'hui, plus aucune programmation n'est possible en « régime 2 ».

L'enseignement de promotion sociale organise les cours selon un système cohérent d'unités de formation capitalisables.





promotion sociale



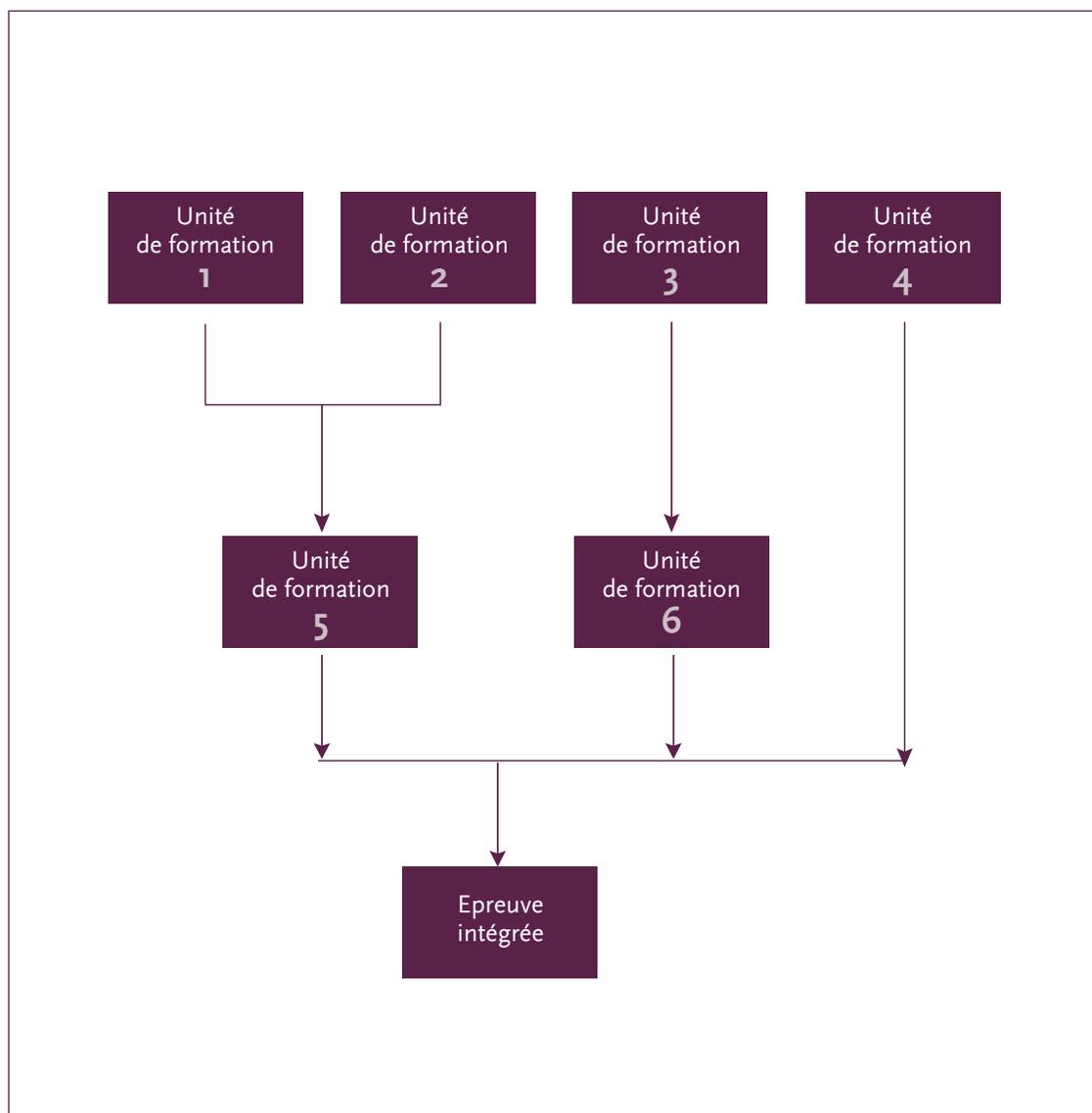
Toute unité de formation peut être associée à d'autres, en vue d'atteindre un ensemble global de compétences liées à une profession, à une qualification professionnelle ou à un titre d'études. L'ensemble des unités ainsi associées constitue une section.

A l'intérieur d'une section, les unités de formation peuvent exister (voir schéma A):

- soit de manière autonome
Exemple: l'unité 4.
- soit dans une chronologie simple
Exemple: les unités 3 et 6 : pour pouvoir accéder à l'unité 6, il faut avoir réussi l'unité 3 ou faire la preuve qu'on en maîtrise les capacités terminales.
- soit dans une chronologie plus

complexe
Exemple: les unités 1, 2 et 5 : pour pouvoir accéder à l'unité 5, il faut avoir réussi les unités 1 et 2 ou faire la preuve qu'on en maîtrise les capacités terminales.

Schéma A



Chaque section comporte une unité de formation " épreuve intégrée ". Celle-ci a pour but de vérifier si l'étudiant maîtrise, sous forme de synthèse, les capacités couvertes par les unités déterminantes (unités dont les capacités terminales sont considérées comme fondamentales).





promotion sociale



Dossiers pédagogiques

L'efficacité d'un système d'unités de formation capitalisables implique des dossiers pédagogiques spécifiques à chaque unité de formation. Chaque dossier précise

- les capacités préalables requises ;
- le programme et les capacités terminales à maîtriser à l'issue de chaque unité.

Il permet au Conseil des études

- de valoriser des compétences acquises en dehors de l'enseignement ;
- d'octroyer des dispenses partielles à l'intérieur des unités ;
- la transparence du système.

Le dossier pédagogique est le document de référence pour l'enseignant ainsi que pour l'étudiant inscrit dans l'unité de formation.

Il comprend les renseignements généraux (intitulé, niveau d'études, nombre de périodes, horaire minimum,...) ainsi que, sous forme d'annexe, les précisions relatives :

- aux finalités générales et particulières de l'unité de formation ;
- aux capacités préalables requises ;
- à la constitution des groupes ;
- au programme de l'unité de formation ;
- aux capacités terminales ;
- au profil du chargé de cours.

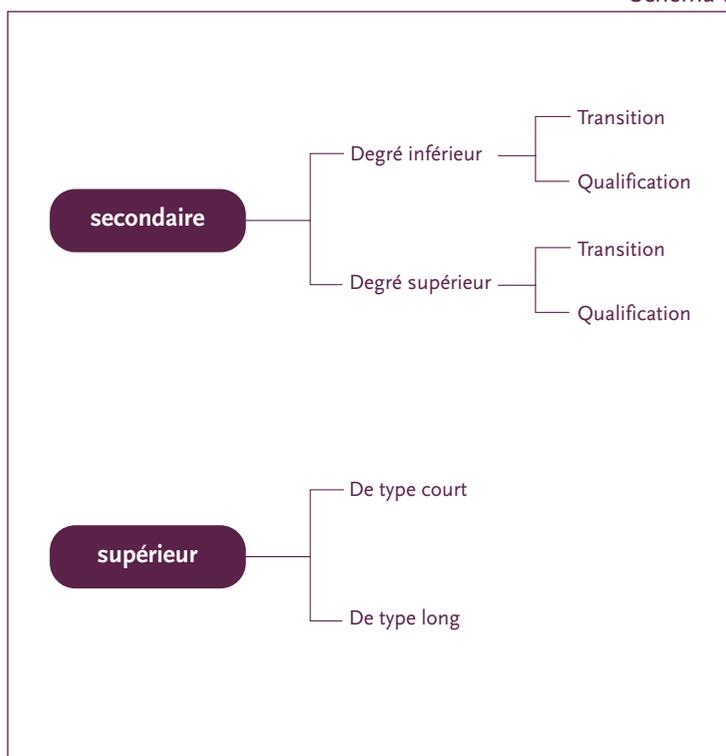
L'étudiant qui s'inscrit en vue d'obtenir un titre d'études par capitalisation d'attestations de réussite d'unités de formation, reçoit l'ensemble des informations relatives à la section et aux unités qui la composent.

En fonction de son profil (expériences scolaires, acquis d'études effectués ailleurs, acquis personnels ou professionnels), mais aussi en fonction de ses disponibilités, il bénéficie donc d'un parcours d'études person-

nalisé élaboré par le Conseil des études. Ce dernier fonde sa décision sur des documents probants (titres d'études, attestations, ...) et/ou des résultats d'épreuves.

L'enseignement

Schéma B



N.B. Seules les unités de formation sont classées en transition ou en qualification; les sections uniquement en secondaire inférieur ou supérieur.

Enseigner à des adultes signifie prendre prioritairement en considération la dimension « expérience » (professionnelle, sociale, familiale, etc.) de l'étudiant et à l'instar de tout enseignant, c'est

- enseigner ;
- animer et faciliter ;
- agir sur le plan social.

La pédagogie mise en œuvre vise à rendre l'étudiant responsable et autonome.

Le groupe classe est composé de personnes aux parcours et vécus différents dont les seuls points communs sont les capacités à atteindre en fin de formation.

Certains cours de promotion sociale sont confiés à des experts issus du monde du travail. Ceux-ci peuvent faire bénéficier les étudiants de leur maîtrise d'un métier ou d'une profession. L'appel à des gens de ter-





promotion sociale



rain est une garantie de l'adaptation constante des formations de l'enseignement de promotion sociale à l'évolution des connaissances et des techniques.

Pratiquement

Comment cela se passe-t-il pratiquement?

- Les études

Lorsqu'on souhaite s'inscrire à une formation, on présente un dossier au Conseil des Etudes de l'établissement choisi.

Ce Conseil est composé d'un membre de la direction et des chargés de cours de la section et/ou de l'unité de formation. Il est responsable de l'admission des étudiants, de leur suivi et de la sanction des études.

Les personnes qui s'inscrivent sont en général:

- des personnes qui ont déjà une qualification professionnelle et veulent se perfectionner, se spécialiser, mettre à jour leurs connaissances, se recycler, se former;
- des travailleurs qui prévoient de changer de profession, parce qu'ils le souhaitent ou parce qu'ils risquent d'y être obligés;
- des demandeurs d'emploi, qualifiés ou non, à la recherche d'une formation qui leur permettra de trouver ou de retrouver un emploi;
- des jeunes, inscrits dans un enseignement à horaire réduit, qui approfondissent leur formation;
- des jeunes, inscrits dans l'enseignement ordinaire secondaire ou supérieur, qui viennent chercher des compétences dans les matières non couvertes par leurs grilles d'horaires normales;
- des personnes qui veulent

acquérir de nouvelles connaissances pour leur enrichissement personnel;

- des enseignants, dans le cadre de la formation continuée.

- Pour s'inscrire

Pour être admis dans une formation, il faut:

- avoir au moins 15 ans et avoir suivi les deux premières années de l'enseignement secondaire, ou avoir 16 ans.
- posséder le niveau déterminé pour suivre la formation choisie;
- payer le droit d'inscription qui varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies sur l'année.

Sont exemptés du droit d'inscription:

- les demandeurs d'emploi;
- les bénéficiaires du minimex;
- les personnes handicapées;
- les étudiants de moins de 18 ans;
- les personnes inscrites en formation à la demande d'une autorité publique.

En « Régime 1 », des sections existent, qui correspondent généralement à des profils professionnels. Chaque section est composée d'une ou plusieurs unités de formation. Pour s'inscrire à une unité de formation, il faut prouver que l'on en a les capacités nécessaires. Pour ce faire, on peut passer un test ou présenter une attestation démontrant une expérience professionnelle ou une formation antérieure.

Les unités de formation peuvent être organisées à n'importe quel moment de l'année (y compris pendant les vacances), en journée ou en soirée, pendant la semaine ou le week-end, suivant un horaire intensif ou étalé.

Chaque unité est reconnue par une attestation de réussite et est capitalisable. Cela signifie que chaque unité réussie est additionnée aux suivantes pour permettre la délivrance d'un titre spécifique à l'enseignement de promotion sociale ou correspondant à un titre de l'enseignement de plein exercice.

- Certification

La réussite d'une unité de formation débouche sur l'obtention d'une attestation de réussite délivrée par le conseil des études après délibération.

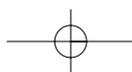
Un étudiant termine une section avec fruit s'il a obtenu une attestation de réussite pour chacune des unités de formation constituant la section. Les sections sont sanctionnées par des certificats dans l'enseignement secondaire et par des diplômes dans l'enseignement supérieur (sauf titres particuliers pour les sections de moins de 750 périodes).

Ces titres sont:

- soit correspondant à ceux délivrés par l'enseignement de plein exercice;
- soit spécifiques à l'enseignement de promotion sociale.

L'enseignement de promotion sociale en quelques chiffres

- évolution du nombre d'étudiants: 91-92/110.831; 04-05/154.264;
- évolution du nombre d'inscriptions (1 personne = 1 ou plusieurs inscriptions): 91-92 /129.541; 04-05/389.856.





promotion sociale



Prospectives

Les atouts de l'Enseignement de Promotion Sociale :

- sa structure modulaire et la souplesse de celle-ci ;
- la capitalisation des unités de formation ;
- sa polyvalence en terme d'offre de formation et de partenariats ;
- sa méthodologie : axée sur l'approche par compétences, centrée sur l'étudiant et ses compétences ;
- le profil du chargé de cours (enseignant et expert) : acteur social, gestionnaire de groupe et pédagogue ;
- l'article 8 du décret qui autorise les établissements à prendre en considération pour l'accès aux études, le cours et la sanction de celles-ci, les capacités acquises dans d'autres enseignements ou dans d'autres modes de formation y compris l'expérience professionnelle ;
- opérateur du consortium de validation des compétences.

Quelques nouveaux « chantiers » de l'Enseignement de Promotion Sociale

- Mettre en œuvre avec ses partenaires tout le dispositif de la **Validation des compétences** (Accord cadre du 24 juillet 2003) qui reconnaît à chaque citoyen le droit de faire valider des compétences. Il entre dans sa phase opérationnelle actuel-

lement et représente un réel défi social ;

- Relever le défi de la **démarche qualité** dans laquelle il doit s'inscrire pleinement vu que l'EPS est partenaire avec l'enseignement supérieur de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur / **AEQES** (Décret du 14 novembre 2002) et prolonger cette **démarche qualité** pour l'ensemble de son enseignement (analyser l'efficacité du système par rapport à ses missions) ;
- Intégrer progressivement son enseignement supérieur dans le « **Processus de Bologne** » (décret du 31 mars 2004) : son système modulaire, la capitalisation, la structure « Conseil des études », l'article 8 du décret (voir plus haut) sont autant d'atouts pour intégrer ce processus. Actuellement 8 sections déjà correspondantes au plein exercice sont entrées dans Bologne : 5 baccalauréats et 3 masters. ;
- Coordonner et renforcer une **politique d'alphabétisation** et développer les cours de français langue étrangère (**FLE**) pour les adultes tant dans les établissements de promotion sociale qu'en milieu carcéral ;
- Mener à bien les nombreux **partenariats** de formation tant locaux que régionaux avec des institutions publiques ou privées où le savoir-faire et la qualité des formations et des formateurs ne sont plus à démontrer ;

- Continuer à accueillir et à offrir aux étudiants les différentes filières d'enseignement allant de l'enseignement secondaire inférieur à l'enseignement supérieur de type long et permettre ainsi à tout étudiant de s'inscrire ou de se réinscrire dans un continuum pédagogique et ainsi renforcer leur insertion socio-professionnelle et leur épanouissement.

Les informations contenues dans ce cahier thématique sont disponibles dans la brochure de l'A.G.E.R.S. « Apprendre avec l'Enseignement de Promotion sociale », ainsi que sur le site www.enseignement.be/citoyens/annuaires/promsoc

Remerciements à Madame Nicole SCHETS, Directrice de l'Enseignement de Promotion sociale et de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit, et à Monsieur Alain DISEUR, Cabinet de la Ministre-Présidente en charge de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale

